

OBJET : ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE PARTENARIAL
SUR LE COVOITURAGE AVEC ST-ETIENNE METROPOLE -
INTÉGRATION AU PROGRAMME PARTENARIAL D'EPURES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20231017-20231017_CC_D17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023
Publication : 27/10/2023



Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 10 octobre 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 17 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christèle BERTHEAS, Christine BERTIN, Jean-Marc BEYSSAC, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, David MURE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Patrice POTONNIER, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Evelyne CHOUVIER par David MURE, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, André GAY par Christèle BERTHEAS, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Monique REY par Agnès GUITAY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN , Abderrahim BENTAYEB à Cindy GIARDINA , Christophe BRETTON à Pierre VERDIER , Annick BRUNEL à Christian SOULIER , Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY , Béatrice DAUPHIN à René FRANÇON , Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD , Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean Marc GRANGE , Flora GAUTIER à Pascale PELOUX , Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER , Nathalie LE GALL à Ghyslaine POYET , Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON , Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET , Nicole PINEY à Yves MARTIN , Frédérique SERET à Patrice POTONNIER , Carole TAVITIAN à François MATHEVET , Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents : Christiane BRUN-JARRY, Julien DEGOUT, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Yves MARTIN

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	108
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	17
Nombre de membres absents :	3
Nombre de votants :	125

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence aménagement de l'espace,

Vu la délibération du 2 mars 2021 relative à la charte partenariale et la convention cadre avec l'agence d'urbanisme Epures,

Loire Forez agglomération adhère à Epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, et bénéficie de ses services d'ingénierie mutualisée pour ses politiques d'aménagement et de développement. Les autres partenaires sont nombreux : Etat, Département de la Loire, Saint-Etienne Métropole, communautés de communes de Forez-Est, du pays entre Loire et Rhône et des Monts du Pilat, syndicat mixte du SCoT sud Loire, communes qui ont fait le choix d'adhérer, chambre de commerce et d'industrie, SIEL territoire énergie Loire, Université Jean Monnet...

L'ensemble des missions d'Epures s'inscrit dans un programme partenarial mutualisé. Celui-ci est construit annuellement par l'Agence d'urbanisme au bénéfice et pour le compte de ses membres. Cette dernière réalise, un certain nombre de missions qui permettent la définition, la coordination, l'étude de la faisabilité et la gestion de projets de développement urbain, économique et social conformément à l'article L.132-6 du Code de l'urbanisme.

Ce programme partenarial s'articule autour de 2 types de missions :

- les missions du socle partenarial qui visent à permettre aux partenaires de bénéficier d'outils mutualisés, d'éléments d'observation utiles à tous, dans la prise de décision politique ;
- les missions transversales d'ingénierie et d'expertise thématiques en accompagnement de ses partenaires.

Le programme partenarial a été validé en conseil communautaire du 7 mars 2023.

Depuis la validation du programme 2023, Loire Forez agglomération a engagé une réflexion avec l'Etat et Saint-Etienne Métropole sur le covoiturage à l'échelle du Sud Loire.

En effet, à cette échelle, sont recensés près de 227 000 actifs occupés dont près des 2/3 sont des navetteurs (c'est à dire des actifs qui résident et travaillent dans des communes différentes). Parmi ces navetteurs, près de 134 800 (soit 90% des navetteurs) déclarent utiliser un véhicule motorisé. De plus, il est estimé à plus 378 000 le nombre de trajets liés au travail

réalisés en voiture parmi lesquels seulement 2% des véhicules sont occupés par au moins 1 passager majeur et n'appartenant pas au même ménage que le conducteur. Au regard des volumes estimés et aux objectifs de l'Etat qui pourraient être traduits localement, l'offre de covoiturage semble relativement faible dans le périmètre du Scot Sud Loire, représentant à ce jour environ 1 400 places de stationnement réparties dans près de 50 aires de covoiturage.

Au regard de ces éléments, Loire Forez agglomération et Saint-Etienne métropole, en lien avec l'Etat, s'interrogent sur le potentiel existant en matière de covoiturage, les principales lignes de demande en transport pouvant être concernées, les axes structurants à cibler et les aménagements nécessaires pour renforcer cette pratique dans le territoire du Sud Loire. Saint-Etienne Métropole et Loire Forez Agglomération souhaitent donc avoir une démarche partagée dont les conclusions et propositions pourraient permettre d'adapter et partager leur stratégie d'offre

Il est donc proposé d'engager une étude complémentaire au programme partenarial dont la réalisation est programmée pour 2 ans avec engagement au titre du programme partenarial 2023 dans le domaine des mobilités. Ce travail est mené au titre du programme partenarial en raison de l'intérêt conjoint de Loire Forez agglomération et Saint-Etienne Métropole.

Pour cette étude, la clé de répartition sera de 60% pour Saint-Etienne Métropole et 40% pour Loire Forez agglomération. Un financement par le biais du fonds vert sera également sollicité à hauteur de 80% du coût de l'étude. Pour Loire Forez agglomération, le coût total sera de 20 910 €.

Le lancement de cette étude en 2023 n'aura pas d'incidence financière sur la subvention déjà accordée à Epures au titre de 2023. Pour 2024, Loire Forez agglomération inscrira cette étude dans le programme partenarial 2024 et l'avenant financier annuel avec l'agence d'urbanisme.

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la réalisation de cette étude, partagée avec Saint-Etienne Métropole,
- demander à l'agence d'urbanisme Epures de bien vouloir inscrire le lancement de cette étude dans le programme partenarial 2023, puis d'inscrire la poursuite de cette étude et sa finalisation au programme partenarial 2024
- autoriser M. le président ou son représentant dûment habilité à déposer les dossiers de subvention au titre du fonds vert, à procéder aux démarches nécessaires et signer les actes afférents

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la réalisation de cette étude, partagée avec Saint-Etienne Métropole,
- demande à l'agence d'urbanisme Epures de bien vouloir inscrire le lancement de cette étude dans le programme partenarial 2023, puis d'inscrire la poursuite de cette étude et sa finalisation au programme partenarial 2024
- autorise M. le président ou son représentant dûment habilité à déposer les dossiers de subvention au titre du fonds vert, à procéder aux démarches nécessaires et signer les actes afférents

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 octobre 2023

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,